

débat, de critiquer la conduite du souverain, de l'héritier du trône ou des membres de la famille royale, du gouverneur général d'un dominion, de l'Orateur, du président des voies et moyens, des membres de l'une ou de l'autre Chambre...

Selon moi, cela comprend les membres du cabinet. Je suis donc forcé de conclure que, bien que le libellé de cette motion suscite un certain intérêt, il s'agit plutôt d'allégations vagues qui prennent la forme d'une accusation et, en tant que telle, il n'y aurait pas lieu d'en traiter en suspendant les débats en vertu de l'article 26 du Règlement mais en présentant une motion de fond dont on aura donné avis. Ainsi, à mon avis, il n'y a aucune raison d'accepter la motion proposée par l'honorable député d'Ontario (l'honorable M. Starr), et appuyée par l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler).

(Texte)

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, peut-on en appeler de votre décision?

Étant donné que le Règlement qui interdit d'en appeler d'une décision de l'Orateur en vertu de l'article 26 a été accepté sur une base temporaire, jusqu'au 31 décembre 1964, et que ce changement à la procédure ne se poursuit pas après le 31 décembre, nous allons en appeler de votre décision.

**M. Lambert:** Non. Cette procédure est valable jusqu'à la fin de la session.

(Traduction)

**M. Knowles:** Cela vaudra jusqu'à la fin de la session.

**M. l'Orateur:** Sous réserve de tout autre avis, il a été décidé je crois, que durant la présente session, tout appel d'une décision de la présidence en vertu de l'article 26 du Règlement serait rejeté. La session n'est pas terminée; je conseillerais donc à l'honorable député de s'abstenir de toute observation à ce sujet jusqu'à la prochaine session.

#### RENVOI DU MINISTRE D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, à la suite de discussions récentes, j'aimerais maintenant demander au premier ministre s'il a vraiment congédié le ministre d'État, l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville. L'a-t-il congédié et, si oui, pourquoi?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la correspondance déposée cet après-midi démontre que l'honorable député en cause a démissionné du cabinet.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Au moment où cet événement s'est produit, le premier ministre, d'après les journaux, aurait déclaré dans une entrevue: «J'ai demandé sa démission». Demander la démission de quelqu'un équivaut à son congédiement. Le premier ministre déclare-t-il maintenant qu'il n'a pas exigé la démission du ministre?

**Le très hon. M. Pearson:** L'honorable représentant a démissionné après avoir discuté de la chose avec moi. (*Exclamations*)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ignore s'il s'agit d'un oubli de la part du premier ministre, mais je lui pose la question suivante: lui a-t-il, oui ou non, demandé de démissionner?

**Des voix:** Oui ou non.

**Le très hon. M. Pearson:** L'honorable député a démissionné. Il n'a pas été nommé membre du Sénat.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, faut-il en conclure que c'est là la façon de penser du premier ministre, c'est-à-dire que les nominations au Sénat doivent se faire de cette façon?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur, et je désapprouve les nominations au Sénat faites de cette façon par mon très honorable ami.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le très honorable député nous dirait-il comment le sénateur Gélinas a accédé à son poste?

**Une voix:** Et M. Denis.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, le très honorable député a-t-il quelque accusation à porter contre le sénateur Gélinas?

**M. Caouette:** Une question supplémentaire. Est-ce sur la demande du premier ministre que le ministre d'État a démissionné ou résigné ses fonctions?

**Le très hon. M. Pearson:** Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit. Je conseille à mon honorable ami de prendre connaissance de l'échange de correspondance.

(Texte)

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Étant donné que le très honorable premier ministre vient de déclarer que c'est le ministre sans portefeuille qui a démissionné, et étant donné qu'il y a de fortes raisons de croire que ce n'est pas le cas, je crois que le premier ministre devrait se faire un devoir de ne pas induire la Chambre en erreur et de déclarer exactement ce qui s'est produit.